

## Avis de la CDCEA du 13 janvier 2015

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure  
Secrétariat de la commission départementale de conservation des espaces agricoles de l'Eure  
contacts : ddtm-sprat-ge@eure.gouv.fr

Service instructeur	Demandeur	Avis
DT Les Andelys	Demande de M. BEAUFOUR certificat d'urbanisme	<b>Avis défavorable à l'unanimité :</b> la production de cidre ne nécessite pas la présence de l'exploitant sur site ; la localisation de l'habitation sur une parcelle agricole valorisée par un verger cidricole entraîne une consommation excessive de l'espace agricole.
DT de Bernay	M. DUMONT Fabien permis de construire	<b>Avis défavorable à la majorité :</b> le demandeur ne démontre pas la nécessité d'un bâtiment de ce volume pour son exploitation ;

Service instructeur	Demandeur	Avis
DT Les Andelys	EARL des trois MARES permis de construire	Projet n°1 : PC n° 6 : avis favorable à la majorité
		<p>Projet n°2 : PC n°7 : <b>avis défavorable à la majorité</b> : Projet de construction située dans une parcelle agricole hors de la parcelle comprenant le corps de ferme, parcelles séparées par un chemin rural. De fait, le demandeur s'approprie le chemin rural et l'incorpore dans son corps de ferme; or il s'agit d'un chemin ouvert et d'accès au public.</p> <p>Par ailleurs, le hangar se situant dans une parcelle hors des limites du corps de ferme, le projet ne répond pas aux principes posés dans le protocole sur les principes de constructibilité en zone agricole signé par la chambre d'agriculture, l'État, l'union des maires et le conseil général</p>
Mairie de Val de Reuil	SCEA ferme de la VILLETTE certificat d'urbanisme	<p><b>Avis défavorable à l'unanimité</b> : l'activité agricole de l'exploitation SCEA Ferme de la Villette dédiée aux cultures ne nécessite pas la présence de l'exploitant et donc la construction d'une maison d'habitation près des parcelles agricoles exploitées. Les constructions envisagées par le demandeur entraîne une consommation excessive de l'espace agricole.</p>

Service instructeur	Demandeur	Avis
DT pont Audemer	<p>Délibération de la commune de Bailleul La Vallée</p> <p>sur un projet de construction d'habitation en hors zone PAU de la commune</p>	<p><b>Avis défavorable à l'unanimité</b> sur le projet de construction car</p> <p>la population de la commune n'a pas connue de décroissance (+3,35 % entre 1999 et 2008 : de 121 habitants à 125 habitants), le projet de construction d'habitation localisé sur une parcelle agricole éloignée du centre bourg n'est pas lié à l'activité agricole et entraîne une consommation excessive du foncier agricole et ne répond pas de fait aux principes posés à l'article L. 110 du code de l'urbanisme.</p> <p><b>attention procédure d'avis conforme de la CDCEA : l'instruction doit suivre l'avis de la CDCEA, aucune autorisation ne peut être délivrée</b></p>